

BUDGET PRIMITIF 2019

La section de fonctionnement s'élève à 960 960,00 € comme suit :

En dépenses :

- 011 charges à caractère général	309 502.00 €
- 012 charges de personnel et frais assimilés	423 980.00 €
- 014 atténuations de produits	499.48 €
- 65 autres charges de gestion courante	96 223.64 €
- 66 charges financières	18 000.00 €
- 67 charges exceptionnelles	550.00 €
- 042 opé. d'ordre de transfert entre sections	25 484.48 €
- 023 virement à la section d'investissement	86 720.40 €

En recettes :

- 013 atténuation de charges	20 000.00 €
- 70 produits des services, domaine, ventes	69 774.25 €
- 73 impôts et taxes	504 152.00 €
- 74 dotations et participations	160 609.00 €
- 75 autres produits de gestion courante	52 000.00 €
- 77 produits exceptionnels	2 000.00 €
- 002 résultat reporté	148 424.75 €
- 042 opé. d'ordre de transfert entre sections	4 000.00 €

La section d'investissement s'élève à 385 540.05 € (Restes à réaliser inclus) comme suit :

En dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles	21 548.00 €
- 204 subventions d'équipement versées	23 000.00 €
- 21 immobilisations corporelles	210 746.00 €
- 23 immobilisations en cours	43 180.00 €
- 16 emprunts et dettes assimilées	82 004.04 €
- 040 opé. d'ordre transfert entre section	4 000.00 €
- 001 déficit investissement reporté	1 062.01 €

En recettes :

- 13 subventions d'investissement	167 025.70 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus	3 100.00 €
- 10 dotations, fonds divers et réserves	60 000.00 €
- 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	43 209.47 €
- 040 opérations d'ordre transfert entre sections	25 484.48 €
- 021 virement de la section de fonctionnement	86 720.40 €